

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
VILLE DE BARKMERE



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BARKMERE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 295

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Barkmere :

QUE lors de la séance du 17 janvier 2026, le Conseil de la Ville de Barkmere a adopté le Règlement 295 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élu-es révisé.

QUE l'original du Règlement 295 est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal situé au 199, chemin Barkmere, où il peut être consulté aux heures et aux jours normaux d'ouverture ou en consultant le site internet de la Ville de Barkmere.

QUE le Règlement 295 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 20^e jour du mois de janvier 2026.

A blue ink signature of Martin Paul Gélinas, which appears to read "Martin Paul Gélinas".

Martin Paul Gélinas
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication d'un avis public

Je, Martin Paul Gélinas, greffier-trésorier de la Ville de Barkmere, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public concernant l'entrée en vigueur **du présent règlement 295** en en affichant une copie sous forme prescrite par le règlement 247 concernant la publications des avis municipaux de la ville de Barkmere sur le site internet www.barkmere.ca suivi d'une signification de cet affichage par courriel à toutes les adresses de la banque d'adresses de courriel de la ville de Barkmere.

DONNÉ À Barkmere, Québec, ce 20^e jour du mois de janvier 2026.



Me Martin Paul Gélinas
Directeur général et greffier-trésorier